

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009

<u>Présent-e-s</u> :	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Présidente</i>
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Vice-présidente</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Marc	Bohren	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Evelyne	Butikofer	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Ginior	Rana-Zolana	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
	M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>
Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>	
M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>	

Excusé-e-s : - . . . -

Procès-Verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et Plus

Après une longue pause estivale, **Mme H. Schneuwly**, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et au public. Elle remercie l'Exécutif d'avoir informé les membres du Conseil municipal, au mois de septembre et par courrier, des événements des trois derniers mois. Elle ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2009
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapports des commissions :
Néant
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1239 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 13'250.- pour l'octroi de subventions aux sections juniors du Compesières FC, du Ju-Jitsu Judo Club Compesières et de la Fédération suisse de gymnastique section Compesières.*
 - VI.2. *Projet de budget 2010*
P-D-1240 – Approbation du budget de fonctionnement 2010, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter.
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2009

➔ **N'appelant aucune modification, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2009 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture du courrier du Compesières FC, adressé à la présidente du Conseil municipal et daté du 31 août 2009, relatif à la subvention, toujours en suspens, en faveur dudit club.
2. Lecture de la réponse de Mme H. Schneuwly, présidente du Conseil municipal, faisant part au Compesières FC du souci d'un traitement égalitaire entre les mouvements juniors des diverses associations communales.

3. Lecture du courrier de Festiverbant, daté du 12 septembre 2009, remerciant les membres du Conseil municipal pour leur participation financière, leur soutien logistique et leur présence à la 11^{ème} édition du festival.
4. Lecture du courrier de M. Guillaume Thion informant de sa démission, au 25 septembre 2009, du Conseil municipal suite à son déménagement en Ville de Genève.
5. Une invitation à la 11^{ème} édition du Communes-Ikation festival est parvenue par e-mail à chaque membre du Conseil municipal. Cette manifestation, soutenue par la commune de Bardonnex, entre autres, prendra place le 21 novembre prochain à Lancy.
6. Les détails relatifs à une invitation à l'audition publique de l'Assemblée constituante, ayant pour thème « Les Droits politiques des étrangers » et se déroulant le 28 octobre 2009 à la salle communale d'Onex, parviendra prochainement aux membres du Conseil municipal.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Condoléances

En son nom, celui de ses collègues et des membres du Conseil municipal, **M. A. Walder** adresse ses sincères condoléances à M. M. Bohren qui vient de perdre sa maman.

2. École de Compesières

Au vu du nombre des élèves inscrits, une nouvelle classe a dû être ouverte à Compesières. Elle a été logée en lieu et place de la bibliothèque dont le contenu a été dispersé dans les différentes classes. Ceci implique une diminution de l'espace à disposition du parascolaire, bien que sa fréquentation augmente d'année en année. Des solutions temporaires ont été trouvées, telles que l'occupation de la salle polyvalente et la location de la salle de catéchisme à la paroisse catholique. Le restaurant scolaire, servant certains jours plus de soixante repas, procédera, dès la rentrée des vacances d'automne, à deux services.

Devant ce manque flagrant de locaux scolaires, l'Exécutif a réfléchi à l'installation de nouveaux pavillons en front du verger communal. Ceux-ci comprendraient 4 classes de 80m² et seraient opérationnels pour la rentrée des classes en août 2010. Des attentes seront posées dans ce sens lors des travaux d'assainissement actuellement en cours à Compesières ce qui entraînera un surcoût d'environ CHF 15'000.-.

M. A. Walder termine en informant qu'une motion demandant la construction d'une nouvelle école à Compesières a été déposée au Grand Conseil. Il invite les membres du Conseil municipal à consulter le site Internet de ce dernier afin d'en prendre connaissance.¹

¹ <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01900.pdf>

3. Cadastre

L'Exécutif a eu la bonne surprise d'apprendre que la commune de Bardonnex était propriétaire d'une parcelle sur la commune d'Archamps. Il a d'ailleurs été invité à se rendre sur place afin de reconnaître les limites de propriété. L'Exécutif en a profité pour mandater le géomètre qui s'était chargé de ce travail de vérifier s'il en existait d'autres. Ce dernier lui a, après recherche, remis un dossier concluant à la propriété d'une parcelle sur la commune d'Archamps et de quatre sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois, soit au total 22'069m². Toutes sont très en longueur et en bordure de route ; elles seront inscrites à l'inventaire des propriétés de la commune de Bardonnex.

4. Commune de Troinex – travaux de canalisations

Des travaux de canalisations étant en cours sur son territoire, la commune de Troinex a proposé la mise en place provisoire d'un plan de circulation évitant l'emprunt de chemins traversant le village. Celui-ci pourrait générer une recrudescence de véhicules à Croix-de-Rozon. Bien que des comptages soient effectués, **M. A. Walder** demande aux conseillers municipaux d'être attentifs à cette problématique.

5. Construction sauvage à Landecy

La demande d'autorisation de construire, déposée alors que les travaux étaient bien avancés, a été refusée par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Une amende de CHF 20'000.- a également été infligée à son propriétaire. Ce dernier a fait recours auprès de la première instance, soit la commission cantonale de recours en matière administrative. Le DCTI a proposé à ladite commission une visite sur place afin de montrer que le recourant avait poursuivi les travaux nonobstant les ordres d'arrêt de chantier.

6. Délibérations prises au mois de juin

Un certain temps a été nécessaire au Conseil d'État pour qu'il arrête les délibérations prises par le Conseil municipal lors de sa séance du mois de juin dernier. Le Service de surveillance des communes a adressé un courrier relatif à la délibération 1237 faisant remarquer que le Conseil municipal avait voté, depuis le début de l'année, des crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 805'000.- alors que le budget 2009 prévoyait environ CHF 3'000.- de bénéfice. L'excédent de charges prévisible pour l'année 2009 s'élevant à CHF 801'967.-, il a été demandé à la commune de tout mettre en œuvre afin de couvrir ces crédits supplémentaires de fonctionnement par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charge, comme prévu dans le texte des délibérations votées.

7. Bâtiments communaux

Mme N. Mouty informe que les différents travaux réalisés pendant l'été sont maintenant tous terminés ; de plus amples détails figureront sur le procès-verbal de la commission des bâtiments.

L'autorisation de construire relative à la rénovation de la salle polyvalente étant parvenue trop tardivement à la mairie, les travaux sont reportés à l'année prochaine.

Mme N. Mouty fait une synthèse des dépenses effectives pour les travaux entrepris au centre communal et à La Bossenaz ; toutes sont inférieures aux crédits supplémentaires votés.

8. Crèche La Cigogne

Un dépassement de CHF 56'043.- devra être constaté lors de l'approbation des comptes 2009 en mars prochain. En février 2009, **Mme N. Mouty** a reçu une simulation indicative des places occupées par les enfants de la commune au sein de la Crèche de la Cigogne ; celle-ci était de 578% alors qu'elle ne devrait pas dépasser 400%. Elle reconnaît avoir occulté cette information qui aurait dû l'alermer.

Au mois de juin, la crèche et Mme N. Mouty ont été approchées par une famille de Bardonnex souhaitant la prise en charge de leur deuxième enfant. Bien que les deux parties aient répondu négativement, l'enfant figure actuellement dans les effectifs de la crèche, augmentant encore le taux d'occupation dévolu à la commune de Bardonnex. Mme N. Mouty a demandé des explications à la crèche qui lui ont été fournies dans un courrier dont elle fait lecture.

Récemment, une demande de placement d'urgence est parvenue à l'Exécutif pour laquelle celui-ci a donné son aval. La moyenne annuelle d'occupation s'élève finalement à 592% expliquant le dépassement mentionné précédemment.

Elle termine en informant qu'elle a reçu, durant l'été, 7 téléphones de familles cherchant des places de garde pour leur enfant. Un débat à ce sujet devra donc avoir lieu au sein de la commission sociale.

9. Sortie des aînés

Tous les participants étaient très satisfaits du déroulement de la journée. **Mme N. Mouty** procède à la lecture de la lettre reçue de M. et Mme Emery de Landecy qui fêtaient, ce jour-là, leurs 56 ans de mariage.

10. Assainissement de Compesières

M. G. Vuillod informe que les travaux d'assainissement ont commencé aujourd'hui, plus précisément par une tranchée de 4.5 m. de profondeur longeant la salle de catéchisme et passant sous le bûcher avant de rejoindre la cour de la ferme. Profitant des vacances scolaires, des travaux seront entrepris dans la cour de la commanderie la semaine prochaine.

Un tous-ménages à ce sujet sera prochainement adressé à la population bardonnésienne et un courrier plus particulièrement adressé aux parents d'élèves par le biais de l'école.

11. Pont de la Savate

Des travaux devront être entrepris suite à l'effondrement d'un pan de mur sur le Pont de la Savate, pont enjambant l'Arande et permettant le passage de la frontière dans le prolongement du chemin de la Checande. Des devis sont en cours.

12. Bluewin

La cabine permettant la réception de Bluewin Télévision a été installée à Charrot. Elle devrait être opérationnelle dans le courant du mois de décembre. Concernant le village de Landecy, un emplacement permettant d'accueillir la cabine a finalement été trouvé. Les travaux devraient également être terminés pour la fin de l'année.

13. Déchets

M. G. Vuillod commente la statistique couvrant la période de janvier à fin septembre 2009 : les ordures incinérées ont baissé de 8.5%, soit 40 tonnes ; les collectes suivantes ont progressé : le papier de 4%, soit 2.8 tonnes, le verre de 6%, soit 4.8 tonnes, le PET de 25%, soit 2 tonnes et le compost de 9%, soit 8.5 tonnes.

Concernant les encombrants, il semblerait que le volume du ramassage en porte-à-porte soit plus important.

V RAPPORTS DES COMMISSIONS

Néant.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1239 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 13'250.- pour l'octroi de subventions aux sections juniors du Compesières FC, du Ju-Jitsu Judo Club Compesières et de la Fédération suisse de gymnastique section Compesières.

La présidente cède la parole à **M. B. Boymond**, président de la commission des routes, travaux et emplacements communaux, qui explique qu'après avoir auditionné les trois associations sportives communales ayant une section junior, la commission a rencontré M. Daniel Genecand, lui-même président de la commission cantonale de l'aide au sport. Les associations sportives demandant une subvention à cette dernière doivent compléter un formulaire fournissant un certain nombre de renseignements les concernant : le nombre de membres, le fonctionnement, les ambitions, les finances, etc.

Il s'est avéré que les trois associations communales concernées ont déposé un dossier à la commission cantonale de l'aide au sport qui, après étude, a attribué en 2008 une aide financière à chacune d'entre elles. La méthode d'attribution de subventions de ladite commission correspondant aux attentes des membres de la commission des routes, travaux et emplacements communaux, celle-ci propose de reprendre et d'octroyer en 2009, les montants reçus de la commission cantonale de l'aide au sport par les trois associations communales.

Mme B. Guex-Crosier accepte et votera favorablement, tout comme les membres de son parti, la délibération présentée ce soir. Elle espère que les autres groupes feront de même car il est important de soutenir et de reconnaître le travail que fournissent les associations sportives envers les jeunes de la commune.

Cette délibération remplace celle déposée en mars dernier dont seul le Compesières FC était le bénéficiaire, mais le seul demandeur aussi. Elle avait été renvoyée en commission pour étude car, elle cite, « la prestation offerte doit être équivalente et équitable pour toute association qui ferait la même demande ».

La délibération proposée ce soir ne répond pas à cette volonté. En effet, la commission cantonale de l'aide au sport garantit l'équité au sein d'un même sport mais pas entre les sports.

À la lecture des comptes des trois associations communales concernées, elle a pu relever que l'une d'entre elles, en difficultés financières, indemnisait 3 à 4 fois plus ses entraîneurs. Est-ce équitable vis-à-vis d'une autre association qui veille à équilibrer son budget ? Est-ce une prime à la mauvaise gestion ?

Si l'on sait avec certitude que le Compesières FC établit une comptabilité séparée pour sa section junior, qu'en est-il des deux autres ? Le fait d'attribuer une aide financière à chacune des trois associations est-il équitable si certains critères ne sont pas communs à chacune ?

Mme B. Guex-Crosier espère que le règlement et que le travail de la commission répondront à ses questions et garantiront une équité indiscutable, ce qui lui semble difficile. Elle regrette que le Conseil municipal n'ait pas choisi la voie de la proximité et du bon sens. Ne serait-il pas plus simple de recevoir les clubs afin de connaître leurs besoins réels et attribuer ainsi un montant qui reflète la réalité plutôt que d'agir sur une base qui n'est pas maîtrisée.

Membre du parti DC et Entente qui a initié la première délibération sur le sujet en mars dernier, et membre de la commission des routes, travaux et emplacements communaux, qui propose la délibération de ce soir, **M. Daniel Fischer** aimerait faire quelques remarques.

Au mois d'avril dernier, la commission a octroyé des subventions à diverses associations ou manifestations hors commune. Aucune demande de comptes, ni de comptabilité séparée n'ont été demandées. Où est l'équité ?

En renvoyant la première délibération en commission des routes, travaux et emplacements communaux, le Conseil municipal lui donnait mandat d'établir une règle équitable d'attribution entre les diverses associations communales. Or, en séance de ladite commission, il a été dit que les politiciens, voués à la politique et à la prise de décisions, devaient laisser aux professionnels le calcul des subventions. Pourquoi faire patienter une association pendant plusieurs mois en justifiant un travail qui est finalement délégué à d'autres ?

Chacun reconnaît que les associations s'occupant de jeunes méritent gratitude et soutien. Il est du devoir du Conseil municipal de respecter les règles qu'il fixe. En vue de l'obtention d'une subvention, une association communale doit en faire la demande et présenter une comptabilité séparée de ses mouvements junior et actif. A ce jour, seul le Compesières FC a respecté ces critères.

Bien qu'approuvant l'esprit de la délibération proposée en mars 2009, le groupe Radical, Libéral et plus et Bardonnex Alternative ont, pour des raisons politiques, renvoyé le projet en commission, donnant ainsi une image négative du Conseil municipal auprès de la population.

Ce report de décision a un coût que M. D. Fischer regrette. Le Conseil municipal s'est en effet réuni trois fois avant de prendre, il l'espère, une décision positive ; la commission s'est quant à elle réunie huit fois. Comptabilisant le montant des jetons de présence, cette décision aura coûté CHF 3'200.-, soit un quart du montant de la délibération.

Même si elle est renvoyée en commission pour étude ou modification, une délibération est généralement votée dans les 30 jours. Il aura fallu 196 jours pour accorder une subvention au Compesières FC.

Depuis le mois de mars 2009, les parents des juniors ont eu l'agréable surprise de recevoir une cotisation annuelle augmentée de CHF 60.- ; même si un sac de sport a été offert par le club, celui-ci est cher payé. Ceci aurait peut-être pu être évité si les projets de délibération 1224 ou 1238 avaient été acceptés.

Pour conclure, M. D. Fischer rejoint les dires de Mme B. Guex-Crosier et donnera crédit à cette délibération approuvée à l'unanimité par la commission des routes, travaux et emplacements communaux.

Mme I. Micheli Kristof relève que le préavis favorable à l'unanimité de la commission des routes, travaux et emplacements communaux est, selon elle, le point le plus important.

Même si la subvention avait été versée en mars 2009, **Mme M. Devins** se demande si les cotisations n'auraient pas été augmentées de toute façon.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1239 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 13'250.- pour l'octroi de subventions aux sections juniors du Compesières FC, du Ju-Jitsu Judo Club Compesières et de la Fédération suisse de gymnastique section Compesières.

Considérant,

- le projet de délibération PD-1224/2009 déposé par le groupe DC Entente en séance plénière du Conseil municipal du 31 mars 2009 et son renvoi en commission des routes, travaux et emplacements communaux (ci-après la commission),
- le travail de la commission qui conclut à la présentation d'une nouvelle délibération en remplacement du projet PD-1224/2009 du groupe DC Entente,
- les entretiens que la commission a eus avec les trois sociétés sportives,
- les besoins exprimés par ces dernières pour améliorer les prestations de leur section junior,
- les explications techniques fournies par la Commission Cantonale d'Aide au Sport (Sport-Toto),

Sur proposition de la commission des routes, travaux et emplacements communaux,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'année 2009 de CHF 13'250.- pour l'octroi de subventions aux sections juniors du Compesières FC (CHF 8'150.-), du Ju-Jitsu Judo Club Compesières (CHF 3'450.-) et de la Fédération Suisse de Gymnastique Section Compesières (CHF 1'650.-)
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 3400.365.40.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

2. P-D-1240 – Approbation du budget de fonctionnement 2010, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui regrette que pour ces deux premiers points, l'entrée en matière n'ait pas été votée.

Il poursuit en listant les documents remis à chaque conseiller et parcourt plus précisément celui nommé « Présentation du projet de budget 2010 ».

Les charges de fonctionnement du projet de budget présenté ce soir s'élèvent à CHF 3'715'454.- et les revenus à CHF 4'604'970.-, laissant apparaître un excédent de revenus de CHF 4'754.-. Théoriquement et sans tenir compte de la trésorerie à disposition, l'autofinancement de la commune étant insuffisant, elle devrait recourir à l'emprunt pour couvrir ses investissements nets.

Théoriquement toujours, et profitant des taux d'emprunt favorables, **M. P. Arioni** demande s'il ne serait pas plus intéressant d'emprunter que de puiser dans la trésorerie pour financer les investissements.

M. A. Walder précise que cette manière de procéder n'est pas très intéressante, les taux de placement étant aussi bas que les taux d'emprunt, ils ne permettraient pas de valoriser la trésorerie.

M. Ch. Hottelier propose le renvoi du projet de délibération dans les différentes commissions.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet cette proposition au vote. Le renvoi dans les différentes commissions est accepté à l'unanimité.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Giratoire de Compesières

Les vignes plantées sur le giratoire de Compesières sont en mauvais état ; **M. D. Fischer** propose de remédier à cette situation afin de montrer une meilleure image, notamment viticole, de la commune.

2. Construction sauvage à Landecy

M. D. Fischer estime que l'amende de CHF 20'000.- infligée au propriétaire de la construction de Landecy n'est pas assez sévère. Il espère qu'il ne s'agit que « de la pointe de l'iceberg ».

3. Condoléances

M. M. Bohren remercie M. A. Walder pour ses paroles consolantes suite au décès de sa maman.

4. Route de Fémé – couvercle de canalisation

M. J. Vallet signale qu'un couvercle de canalisation a disparu laissant un trou béant sur la route de Fémé au niveau de la laiterie de Landecy.

5. Transports publics genevois

M. J. Vallet a lu dans le plan directeur des transports collectifs 2011-2014 que sont inscrites deux nouvelles dessertes pour la commune de Bardonnex, Landecy et Compesières via Croix-de-Rozon. Il aimerait savoir quelles activités et démarches la commune envisage d'entreprendre d'ici à 2011.

Pour rendre la desserte de Landecy possible, la commune doit acquérir des terrains. Sachant que les propriétaires des parcelles concernées sont prêts à vendre, il propose d'aller de l'avant avec ces transactions qui prennent du temps.

Il pense qu'il faut également engager, d'entente avec les Transports publics genevois, un bureau d'étude pour le dessin du projet, le métrage, la planification, etc.

Enfin, le Conseil municipal doit également se prononcer et prendre position quant au bien-fondé de la réalisation et son budget. Il estime que ces éléments doivent déjà être discutés et préparés afin que le moment venu, il n'y ait plus que les bus à mettre en circulation.

M. A. Walder attend une position officielle telle que l'acceptation du plan directeur des transports collectifs. S'agissant d'un contrat de prestations, les Transports publics genevois doivent bien entendu être impliqués dans cette décision. Si les nouvelles abondent dans ce sens, la commune ira gentiment de l'avant.

6. Vaisselle compostable

Mme B. Guex-Crosier demande s'il existe un label de traçabilité relatif à la vaisselle compostable car il semblerait que certains articles soient produits avec de la culture OGM ou de la matière première comprenant des pesticides.

7. Rémunération des jeunes

Il semblerait que les prestations des jeunes, par exemple lors du tri des déchets, ne soient pas rémunérées au même tarif selon les manifestations concernées. **Mme B. Guex-Crosier** propose que la commune propose un tarif-horaire aux organisateurs afin d'unifier cette situation.

8. Publication

M. Th. Schmid a lu dans un article relatif à l'allocation de CHF 300.- par habitant de la commune de Bardonnex et paru dans une publication distribuée en tous-ménages, la phrase suivante : « Au vote nous pensions tenir la majorité mais Bardonnex Alternative a, une fois de plus, fait pencher la balance avec pour argument, il cite, *Nous, BA, on s'en fout de dépenser du fric !* ». Il se demande si le choix de publier une contre-vérité est délibéré ou s'il s'agit d'une colère non maîtrisée de l'auteur de ces lignes. En effet, ceci ne reflète aucunement l'esprit et la position de Bardonnex Alternative retranscrits dans le procès-verbal de la séance du 23 juin 2009.

M. D. Fischer, auteur de l'article, estime qu'il n'a aucun besoin de se justifier au sein du Conseil municipal de ce qu'il a écrit dans le journal de son parti.

9. Verrée

Mme I. Micheli Kristof, au nom du groupe Radical, Libéral et plus, invite l'ensemble des personnes présentes à une verrée offerte en l'honneur de l'élection de Mme H. Schneuwly à la présidence du Conseil municipal.

10. Subventions aux associations sportives

Revenant sur la délibération 1239 votée ce soir, **M. A. Walder** déclare qu'il préfère les solutions simples aux solutions simplistes. Il espère que les CHF 20'000.- figurant au budget 2010 seront attribués selon des règles précises et souhaite un bon travail d'élaboration à la commission des routes, travaux et emplacements communaux.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement	09.11.09	19h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	26.10.09	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	27.10.09	18h30	Salle des commissions
		16.11.09	20h00	Salle des commissions
	Finances et sécurité	09.11.09	20h30	Salle des commissions
	Routes, travaux et emplacements communaux	27.10.09	20h30	Salle des commissions
		30.11.09	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	15.10.09	18h30	Salle des commissions
		30.11.09	18h30	Salle des commissions

Autres dates à retenir :

Bureau du Conseil municipal : 4 novembre 2009 – 18h30 à la mairie.
Conseil municipal : 17 novembre 2009 – 20h30 à la salle des chevaliers.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie l'assistance et lève la séance à 22h30.

Helen Schneuwly, Présidente

Christian Hottelier, Secrétaire

Genève, le 18 octobre 2009/fb